

# Conditions de participation

## De la délégation suisse pour l'European Jamboree 2020



### Inscription

1. Remplir l'inscription Midata complètement (le passeport/la carte d'identité doit être disponibles)
2. Soumission de l'inscription : envoie l'inscription Midata imprimée et signée avec une copie de ton passeport/ta carte d'identité et une copie de ton carnet de vaccination à l'adresse suivante.

Cédric Beer v/o Twist  
Montenachweg 2  
3123 Belp

**Note importante :** Tous les participants qui n'ont pas 18 ans au moment de leur inscription sont obligés de la faire signer par un parent ou tuteur légal. Tous les participants qui ne sont pas de nationalité suisse sont obligés d'envoyer une copie de leurs autorisations d'établissement au lieu du passeport.

3. Transmettre les frais d'inscription de **CHF 1000.-** au plus tard 30 jours après l'inscription (31 août 2019) sur notre compte. Le montant restant sera payé par 2 acomptes. Une autre possibilité est de transmettre le montant total de **CHF 2'800.-** immédiatement et éviter beaucoup d'effort pour la délégation.

#### Information de compte :

Nous te prions de transférer le montant par Online-Banking pour éviter des frais supplémentaires.

IBAN: CH09 0839 4022 4177 5712 6

BIC/ SWIFT: EEKBCH22XXX

Propriétaire de compte : Association Moot/Jamboree, Mouvement Scout de Suisse  
Speichergasse 31  
Postfach 529  
3000 Berne

Motif de versement : **Ton prénom et nom**

Nous nous réjouissons de recevoir ton inscription pour l'European Jamboree !  
Tu recevras une confirmation d'enregistrement à la fin de septembre 2019.  
Nous remercions tous les **RT et RS de leur compréhension et patience** si  
la confirmation d'enregistrement prend plus de temps que prévu.

# Conditions de participation

Composition de la délégation Suisse :

- Membre responsable de la délégation (MD)
- Responsable de Troupe (RT)
- Participants (PPT)
- Routier de Service (RS)

Les conditions de participations suivantes s'appliquent à **tous** les membres de la délégation Suisse.

- Tous les membres de la délégation sont enregistrés au Mouvement Scout de Suisse (MSdS)
- Tous les membres de la délégation se mettent en disposition pour la représentation de la Suisse et du MSdS.
- Tous les membres de la délégation doivent posséder un passeport ou une Carte d'Identité qui est valide pendant la durée du Jamboree.
- Tous les membres de la délégation sont obligés de se tenir aux règles de l'organisateur ainsi que des celles de la délégation suisse. Les lois du pays d'accueil s'appliquent. Les violations seront sanctionnées selon les mesures des règles de la délégation. Tous les frais encourus par des violations des règles seront à la charge de la personne responsable ou, si la personne responsable est mineur, du tuteur légal.
- Tous les membres de la délégation sont obligés de participer au Jamboree pendant toute sa durée, des exceptions ne seront pas concédées. La durée de l'événement qui inclut des réunions de préparation est déterminée par la gestion de la délégation.
- Tous les membres de la délégation sont obligés de payer les frais d'inscription **en temps utile**.
- Tous les membres de la délégation confirment qu'ils ont reçu le vaccin ROR (rougeole – rubéole – oreillons) et peuvent soumettre leur carnet de vaccination, ou qu'ils ont preuve de déjà avoir eu cette maladie (ce fait doit être confirmé par un tuteur légal).
- Tous les membres de la délégation fournissent des informations vraies et complètes sur leurs données médicales.
- Tous les membres de la délégation sont obligés de remplir leur inscription complètement et d'attacher une copie de leur passeport/carte d'identité. Les personnes mineures doivent faire signer leur inscription par un tuteur légal.
- Par principe, il n'existe pas un droit au remboursement des frais d'inscription en cas d'excédent. Le remboursement des frais en cas d'une annulation pendant le temps de préparation se déroule selon des règles de la délégation. De toute façon, le remboursement des frais d'inscription est excl.
- Les participants sont responsables de leurs propres assurances. La délégation suisse peut formuler une solution d'assurance qui couvrira certaines prestations. Cette solution sera la même pour tous les participants, des arrangements individuels seront exclus.
- Il est possible que les membres de la délégation soient photographiés durant des activités du Jamboree. Les photos seront uniquement utilisées dans le cadre de Scouts. En

soumettant leurs inscriptions à l'association Moot/Jamboree, les membres de la délégation donnent leur consentement à l'utilisation non-commerciale des photos.

- La gestion de la délégation a le droit de décliner des inscriptions sans indication de motifs.

Conditions de participation spécifiques

### **Participants (PPT)**

- Tous les PPT doivent avoir été nés entre le 28 juillet 2002 et le 31 décembre 2006.
- Pendant le voyage en Pologne et jusqu'au retour en Suisse, tous les PPT restent avec leur troupe. Les voyages des PPT seuls ne sont pas autorisés que dans des cas exceptionnels.
- Tous les frais supplémentaires seront à la charge du PPT.

### **Responsable de Troupe (RT)**

- Les RT ont besoin d'une recommandation de leur association cantonale pour pouvoir participer.
- Les RT s'engagent à réaliser leurs tâches de manière consciente et responsable pendant l'European Jamboree.
- Au premier jour du Jamboree (27 juillet 2020), les RT ont au moins 18 ans.
- Au premier jour du Jamboree (27 juillet 2020), les RT ont au maximum 40 ans. Ils peuvent demander une exception à la gestion de la délégation.
- Il est conseillé aux RT d'avoir effectué/d'effectuer un Cours Pano.
- Les RT sont capables de se faire comprendre en anglais (oral et écrit).
- Pendant le voyage en Pologne et jusqu'au retour en Suisse, tous les RT restent avec leur troupe. Les voyages des PPT seuls ne sont pas autorisés que dans des cas exceptionnels. Tous les frais supplémentaires seront à la charge du RT.
- Les RT ont la possibilité de s'inscrire comme une équipe. Dans ce cas, ils écriront aussi un E-mail à [anmeldung@europeanjamboree.ch](mailto:anmeldung@europeanjamboree.ch) avec des noms les **quatre** Responsables de Troupe. Il est important qu'au minimum deux Responsables de Troupe aient plus de 21 ans (nées avant le 28 juillet 1999), qu'une personne a effectué le Cours Pano et que l'équipe ne soit pas composé que des hommes ou des femmes (composition optimale: deux femmes et deux hommes).
- Le nombre nécessaire de RT est limité et dépend du nombre des PPT : 9 PPT = 1 RT. Au cas où il y aura trop d'inscriptions comme RT, les MD se réservent le droit de les inscrire comme RS.

### **Routier de Service (RS)**

- Les RS ont besoin d'une recommandation de leur association cantonale pour pouvoir participer.
- Au premier jour du Jamboree (27 juillet 2020), les RS ont au moins 18 ans.
- Au premier jour du Jamboree (27 juillet 2020), les RS ont au maximum 40 ans. Ils peuvent demander une exception à la gestion de la délégation.
- Il est conseillé aux RS d'avoir effectué/d'effectuer un Cours Pano.
- Les RS sont capables de se faire comprendre en anglais (oral et écrit).
- Les RS s'engagent à réaliser leurs tâches de manière consciente et responsable pendant l'European Jamboree. Les absences ne seront pas acceptées.

- Une inscription ne garantit pas la participation à l'European Jamboree. Les MD se réservent le droit de sélectionner les RS.
- Au cas où il y aura trop peu d'inscriptions comme RT, les MD se réservent le droit d'inscrire des RS comme RT.